



## L'événement Kérialiscène

L'événement Kérialiscène ne procède pas, bien entendu, de l'événement anthropocène. Toute proportion gardée, il s'agit d'une analogie de dynamique entre le rôle des êtres humains dans la rupture des équilibres naturels de la planète terre et celui de quelques administrateurs dans leur logique de nuisance, au regard de l'institution de prévoyance Kérialis.

D'un côté, « *l'agir humain* » altère durablement la planète, de l'autre « *l'agir administrateur* » nuit gravement à Kérialis.

Cette nuisance est liée à l'attitude d'administrateurs CFDT et CFTC, notamment quant aux procédures en cours.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'Administration de Kérialis a voté à une très large majorité la suspension du poste d'administrateur Kérialis d'un administrateur CFDT et de deux administrateurs CFTC.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration s'est appuyé sur un texte de l'ACPR, le gendarme des assureurs en matière d'assurance collective : instruction ACPR 2019-P-01.

Chacune et chacun peut constater que nous avons enrayeré pour le moment l'événement Kérialiscène.

Cela a été à l'évidence plus simple et plus rapide que de mettre fin à l'empreinte négative de l'être humain sur la planète.

Le travail peut donc reprendre sereinement. Et ce, d'autant que le Conseil d'Administration ne devrait pas chômer dans les mois à venir.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Avocats* »**